

NAO 2021...Clause de revoyure !

Il était temps de conclure !!!

La réunion conclusive « NAO - Clause de revoyure » s'est déroulée le mardi 30 novembre.

Il est important de rappeler que, sans la signature de la **CFDT** en février 2021, il n'y aurait pas eu de nouvelle réunion en cette fin d'année, pour aborder le sujet de nos salaires et du pouvoir d'achat en général.

Notre revendication d'une augmentation générale de 0,6 % avec un plancher de 280 €, que vous avez pu lire dans notre précédente communication, devait permettre d'amorcer un rattrapage immédiat en supplément de la prime dite Macron déjà proposée par la **CFDT** en début 2021.

La direction s'est opposée à une seconde augmentation générale cette année !

En contrepartie nous avons négocié :

- ✓ Une prime PEPA (Prime En faveur du Pouvoir d'Achat) de **1000 €** pour tous nos collègues justifiants d'au moins quatre mois de présence et **375 €** pour ceux ayant moins de quatre mois de présence. Cette prime est défiscalisée et non chargée pour les rémunérations inférieures à 3 fois la valeur annuelle du SMIC. Elle sera versée avec la paie du mois de décembre 2021.
- ✓ Une prime exceptionnelle de **300 €** brut pour nos collègues venus travailler sur site pendant la période de crise sanitaire et de télétravail généralisé, soit du 1er janvier au 4 juin 2021. Cette prime est fiscalisée et chargée, elle sera versée au plus tard avec la paie du mois de décembre 2021.
- ✓ Une prime dite inflation de **100 €** net, remboursée par l'état, pour les salariés ayant une rémunération moyenne inférieure à 2000 € net. La direction rend éligible le versement de cette prime de 100 € en brut à tous les autres salariés. Elle est imposable pour cette population.
- ✓ La possibilité de monétiser exceptionnellement des crédits d'heures excédentaires au-delà de 28 heures de crédit à la date du 19 novembre 2021. Cette monétisation, calculée au taux horaire, sera possible dans la limite de 21 heures.
- ✓ La régularisation du **5ème** jour de congé d'ancienneté pour les salariés ex-Novalis Taitbout et ex-Vauban, afin de corriger un oubli lors de la négociation du statut commun Malakoff Humanis en 2019, oubli signalé aux services RH par la **CFDT** dès août 2021.



NAO 2021...Clause de revoyure !

Il était temps de conclure !!!

Autre point essentiel, dès le début de l'année 2022, la négociation NAO s'ouvrira.

Nous serons, lors de cette négociation, intransigent afin d'obtenir une augmentation générale conséquente et juste !

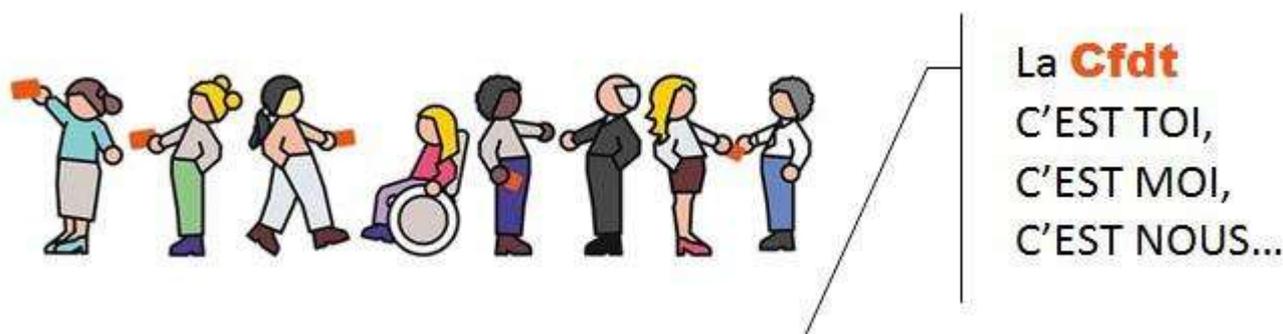
Pour la **CFDT**, seule une augmentation pérenne compensera l'inflation galopante constatée depuis plusieurs mois. Elle est de plus attendue par tous.



Enfin, les résultats 2021 du Groupe seront connus prochainement. Nous sommes convaincus que les marges de manœuvres permettront à la direction d'être au rendez-vous pour une politique sociale de qualité.

La CFDT signe cet accord pour que chacun puisse retrouver immédiatement du pouvoir d'achat.

Rendez-vous début d'année 2022 pour de nouvelles négociations NAO.



Vous hésitez encore à rejoindre la CFDT !

En adhérant à notre Organisation Syndicale, vous bénéficierez des accès et services aux adhérents CFDT comme Réponses à la carte, un abonnement aux newsletters, sans oublier les informations spécifiques CFDT MH.



Nous restons à votre disposition pour répondre à vos interrogations via notre boîte mail :

Syndicat-CFDT@malakoffhumanis.com



Flashez moi pour adhérer...